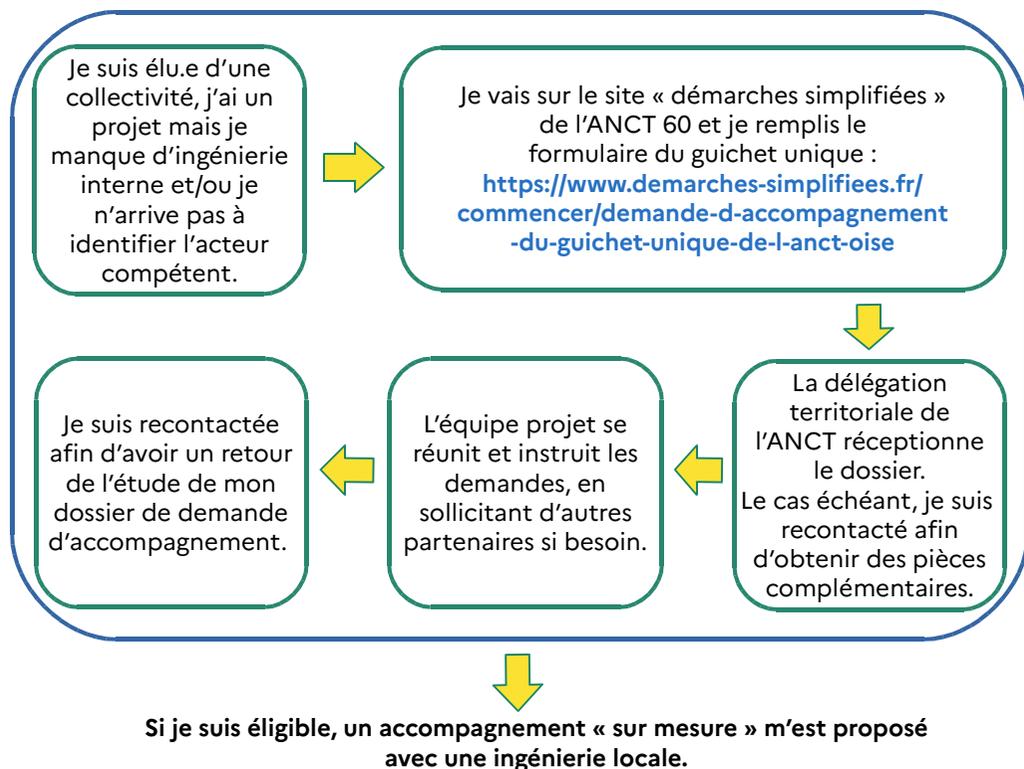


ANCT 60 La démarche pour déposer un dossier de demande d'accompagnement



ANCT 60 Vos contacts



AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Pour en savoir plus :
Préfecture de l'Oise :
<https://oise.gouv.fr>
Téléphone : 03.44.06.12.60
Mail : pref-guichet-unique@oise.gouv.fr
ANCT :
<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/>



AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

ANCT DANS L'OISE

Un outil au service des collectivités et doté d'un guichet unique



ANCT c'est quoi ?

Créée au 1^{er} janvier 2020, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) est un établissement public administratif, partenaire des collectivités, qui a pour but :

→ le conseil et le soutien des collectivités territoriales et leurs groupements pour concrétiser les projets des collectivités,

- la mise en œuvre des programmes gouvernementaux et
- l'élaboration de pactes territoriaux entre l'État et les collectivités

Placée sous la tutelle du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, l'ANCT intervient à travers des programmes d'interventions territorialisés, des contractualisations et une offre de services sur mesure.

ANCT 60 La délégation territoriale de l'Oise

L'ANCT facilite son accès aux collectivités par le biais de délégations territoriales (DT).

Dans l'Oise, cette délégation est organisée autour de la préfète de l'Oise, déléguée territoriale de l'ANCT, et du Directeur Départemental des Territoires (DDT), délégué territorial adjoint.

Pour renforcer sa proximité, l'ANCT 60 s'appuie sur des binômes dans chaque arrondissement entre :

- les sous-préfets et
- les délégations territoriales de la DDT.

Pour qui ? Toutes les collectivités locales qui ont un besoin d'accompagnement :

- Communes,
- Intercommunalités,
- Syndicats...

Pour quoi faire ?

- Accéder à un appui à l'ingénierie,
- Mobiliser des ressources des programmes nationaux de l'ANCT,
- Mobiliser des services de l'Etat local,
- Mobiliser des partenaires nationaux et locaux (Banque des territoires, Cerema, Anah, agence de l'eau...),
- Identifier une expertise spécifique...

Dans quel cadre ?

- La transition écologique,
- La revitalisation des centres des petites et moyennes villes,
- Le développement des territoires ruraux,
- L'accès aux services et aux soins,
- L'accompagnement numérique...



Dans l'Oise, le guichet unique de l'ANCT est la porte d'entrée « neutre » pour les demandes d'accompagnement des collectivités. La préfecture de l'Oise a mis en place un guichet dématérialisé, grâce au service développé par l'État « démarches simplifiées ».

Comment je m'inscris et comment je crée mon compte ?

- La collectivité se rend sur le site internet « démarches simplifiées » dédiée à l'ANCT 60 : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-d-accompagnement-du-guichet-unique-de-l-anct-oise>
- La collectivité crée son compte sur le site internet « démarches simplifiées » dédiée à l'ANCT 60

Comment je fais part de ma demande d'accompagnement ?

- Pour officialiser ma demande, je me connecte à mon compte sur le site internet « démarches simplifiées » dédiée à l'ANCT 60
- Je remplis le formulaire dématérialisé et joint les pièces demandées qui serviront à instruire le dossier (voir extrait ci-dessous)

Prénom, Nom et fonction de la personne référente du projet *

Prénom, Nom et fonction de la personne référente du projet

Coordonnées de la personne référente (adresse mail et téléphone) *

Coordonnées de la personne référente (adresse mail et téléphone)

Intitulé du projet *

Intitulé du projet

Préciser la ou les thématiques du projet

Description du projet pour lequel une intervention de l'ANCT est sollicitée *

Description du projet pour lequel une intervention de l'ANCT est sollicitée

Présentation du projet en PJ

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

Comment ma demande est traitée ?

- L'équipe projet de l'ANCT 60 étudie mon besoin d'accompagnement et, peut me faire part de demande des compléments
- Ensuite, l'équipe projet instruit mon dossier avec d'autres partenaires potentiels
- Je reçois la décision de l'ANCT 60

